

DÉFENSE D'EXPORTER LE GIBIER.

Par l'item 657 du tarif de 1884, et par l'item 748 du supplément de 1885, l'exportation des chevreuils, dindes sauvages, cailles, perdrix, poules de prairie, bécasses rouges (*woodcock*), est *prohibée*, soit en carcasse, soit en morceaux, et toute personne exportant ou cherchant à exporter tels articles, sera pour chaque offense passible d'une amende de *cent dollars* et l'article qu'on aura tenté d'exporter ainsi sera *confisqué*, et pourra, s'il y a des raisons plausibles de supposer l'intention d'exportation, être saisi, par tout officier des Douanes, et si telle intention est prouvée elle sera punie comme infraction aux lois de Douanes.

S'adresser pour tout ce qui concerne la chasse ou la pêche au secrétaire du club de protection de la Chasse et de la Pêche de la Province de Québec.

Boîte de Poste, 1308, Montréal.

L'ORIGINE DES TIMBRES-POSTE.

L'origine des timbres-poste, ces petits carrés de papier dont plus d'un a fait le tour du monde, ne remonte qu'au dix-septième siècle. Elle est toutefois assez curieuse pour être rapportée, et de nature à intéresser les collectionneurs. C'est en France qu'elle est née.

Quand Louis XIV était en voyage, les personnes de sa suite se procuraient des marques spéciales qu'elles apposaient sur les lettres à destination de Paris, pour les faire porter et distribuer par les courriers du roi.

Un collectionneur, M. Feuillet de Conches, possède une lettre adressée à Mlle de Scudéry par Pélisson Fontanier, et sur laquelle est appliqué ce genre de timbre-poste.

Voici d'ailleurs le règlement de 1654.

On fait asçavoir à tous ceux qui voudront escrire d'un quartier de Paris à un autre que lettres, billets ou mémoires seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse et qu'ils en auront promptement réponse pourvu que lorsqu'ils escrivent ils mettent avec leurs lettres un billet qui portera "port payé" parce que l'on ne prendra d'argent, lequel billet sera attaché à la dite lettre ou mis autour de la lettre, ou passé dans la lettre, ou en toute autre manière qu'ils trouveront à propos de telle sorte néanmoins que le commis puisse voir et l'oster aysément.

Le prix de ce billet d'affranchissement était d'un sou *tapé*. Le règlement se termine ainsi :

"Les commis commenceront à porter les lettres le 18 août 1654. On donne ce temps afin que chacun aye le loisir d'acheter des billets.

Qu'est-ce qu'une femme de devoir ?

Une femme de devoir est une femme qui ne cherche pas de romans dans la vie—car il n'y en a pas de bons ; — qui n'y cherche pas la poésie — car le devoir n'est pas poétique ; — qui n'y cherche pas la passion—car la passion n'est que le nom poli du vice.

OCTAVE FEUILLET.